



Déclaration SNES-FSU du 20 juin 2012

Le changement est-il vraiment pour maintenant dans l'académie de Dijon ?

Oui, car les stagiaires verront leur service réduit de 3 heures à la rentrée prochaine. Ce qui est insuffisant mais qui pour le SNES-FSU constitue un premier pas devant conduire au retour à une année de stage avec 1/3 de service et 2/3 de formation.

Ces réductions de service devraient être compensées en heures postes, ce qui est une bonne chose.

Non car ce qui n'a pas changé, c'est le refus du rectorat d'affecter les stagiaires sur des BMP. Nous vous avons transmis une liste de BMP confirmés et vous avez refusé d'y affecter des stagiaires. Nous demandons pour eux une formation filée le jeudi pour qu'enfin, ils aient du temps pour se former.

Le choix que vous avez fait (contrairement à d'autres rectorats) de communiquer avant la tenue des FPM les projets de mouvement non vérifiés par les commissions paritaires, est inacceptable. C'est une remise en cause du paritarisme, du droit des personnels, de la transparence et de l'égalité de traitement dans les opérations de mutation. C'est aussi et avant tout générateur de stress pour l'ensemble de nos collègues qui doivent attendre de toute façon les commissions sans être certains que ce projet sera validé ou modifié suite à des rectifications d'erreurs commise par l'algorithme et détectées par les élus des personnels. C'est la raison pour laquelle nous exigeons que, à l'avenir, aucune **information individuelle ne soit communiquée avant la réunion des instances paritaires.**

Si changement il y a, cela doit passer par la restauration du dialogue social c'est pourquoi nous demandons :

- comme avant 2008, la convocation d'un GT d'affectation des TZR en juillet et la convocation d'un second GT fin août pour étudier et améliorer les situations qui posent problème.
- un GT académique d'affectation des stagiaires en présence des inspecteurs et des services concernés.
- un GT de révision d'affectation pour examiner les situations difficiles que vont rencontrer plusieurs professeurs consécutivement à l'affectation qui sera prononcée pour eux aujourd'hui, en particulier ceux affectés en extension.

En ce qui concerne le mouvement intra 2012, compte-tenu du faible nombre de postes mis au mouvement, seulement 30 % des actuels TZR de notre académie obtiendraient une mutation contre 42% l'an passé !

D'autre part, si le SNES ne remet pas en cause la spécificité de certains postes exigeant des compétences particulières (ce qui n'a pas été le cas cette année encore par exemple au lycée Montchapet), il s'oppose à la multiplication des postes à profil dans notre académie, et aux conséquences néfastes que celle-ci entraîne en termes de mobilité et de respect de l'égalité de traitement entre les collègues.

Sur les blocages de postes (50 en totalité), il n'y a eu aucune transparence ni du rectorat ni des IA contrairement aux années précédentes. Est-ce la raison pour laquelle nous constatons des traitements différents d'une discipline à l'autre ? Un blocage ici en technologie, là en sciences physiques ou encore en lettres empêche la mutation de collègues ... Souvent ce sont les postes à service partagé qui sont bloqués. De ce fait, ces collègues, (en poste depuis un certain temps) qui ont de mauvaises conditions de travail sur un poste à cheval ne peuvent pas bénéficier d'une intra pour pouvoir muter. Ils sont tout simplement condamnés à ne plus muter.

Les collègues TZR de sciences physiques ont été contraints d'enseigner les mathématiques, bien que ces collègues se soient adressés au rectorat pour faire appel de cette affectation. Nous demandons lors de cette FPMA que cela ne soit plus jamais le cas.

Par ailleurs, nous demandons la fin immédiate du dispositif ECLAIR qui ne résout en rien le problème de l'Education Prioritaire. Nous avons constaté que certaines modifications faites au GT barème n'ont pas été reportées dans le rose (ex des points de TZR oubliés...).

En ce qui concerne le mode de fonctionnement des FPMA et CAPA, nous constatons qu'il est différent selon les corps concernés. Lors de la CAPA des CPE les règles d'affectation n'ont pas été respectées. Les barèmes, lorsqu'il y a eu des intra n'ont pas été respectés pas plus que la table d'extension de la circulaire académique. Le SNES-FSU renouvelle sa demande de reconvoction de cette CAPA.

Nous demandons que le groupe de travail consacré aux règles du mouvement intra-académique 2013 rappelle clairement à tous le mode de fonctionnement afin que les demandes de mutations dans tous les corps soient étudiées de la même manière et dans le respect des règles communes et dans la plus grande équité de traitement.

En ce qui concerne cette FPMA, nous vous demandons de confirmer le mode de fonctionnement appliqué par le rectorat :

- 1. Recherche de candidats cachés,
- 2. Les intras départementales, intras géographiques et intras communes,
- 3. Les ventilations départementales, ventilations géographiques et ventilations communes.